

Séance du 12 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Date de la convocation

06/03/2024

Date de publication

18/03/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : B. FOLTZER

Pouvoirs : M. LEGUILLON à J. CHIPAUX, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO, D. VALLVERDU à J-L. SALORT, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 017-2024

Objet : Scolaire - consultation pour un marché de transport

Vu

- le code de la commande publique notamment ses articles L2124-2-1, R2161-2 à R2161-5,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président expose que les marchés de transport scolaire arrivent à échéance au mois de juillet. Il propose le lancement d'une consultation pour leur renouvellement selon une procédure d'appel d'offres conformément au code de la commande publique. Il précise que le marché serait alloué et qu'il aurait une durée de quatre ans, pour un montant global estimé à 1 178 875 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de lancer une consultation pour la passation d'un marché de transport scolaire,

FIXE la durée du marché à 4 ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.


Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Christian CANAL